MAIL EDITION.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No. 73. — NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 26 MAI 1893. — 66me Année

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres
Dufour & Bonnet, Propriétaires-Editeurs.
Entered at the Post Office at New Orleans, La. Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 26 MAI 1893.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Pour les petites annonces de Demandes et Locations, etc. qui se soldent au prix fait de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

L'ANNEXION DU CANADA.

Nous n'apprendrons rien à personne, en disant que les deux tiers de l'Amérique du Nord-est, du haut en bas, appartenu à la France. Par suite de quels événements cette immense propriété est-elle tombée en d'autres mains? Inutile de le répéter, nos lecteurs en savent là-dessus aussi long que nous. De tout ce vaste territoire, il n'y a plus que les deux points extrêmes, au nord et au sud, qui n'aient pas oublié les souvenirs de ce passé, qui parlent encore la langue primitive, qui conservent les idées, les mœurs de la patrie d'origine. Tout le reste a été englouti sous le flot incessant et toujours grossissant des immigrations anglo-saxonnes. Est-il étonnant que les deux derniers tronçons de cette vieille France du dehors, qui se ressemblent par tant de côtés, qui ont gardé tant de traits communs, éprouvent une sympathie mutuelle, et qu'il ne se passe rien de grave au Canada, sans que la Louisiane ne s'en émeuve?

Le fait est que le Canada français traverse, en ce moment, une crise terrible, à laquelle il nous est impossible de rester indifférents. D'un bout à l'autre y retentit ce cri: "Secouons un joug odieux! Affranchissons-nous, et comme il nous est impossible, restés seuls, réduits à nos propres ressources, de résister à l'Angleterre et à ses forces écrasantes, annexons-nous; jetons-nous dans les bras des Américains, et devenons un membre de leur grande et glorieuse Union."

Ce cri d'indépendance et d'annexion dont, à travers les immenses espaces qui nous séparent du Canada, nous entendons les échos; ce cri qui parvient jusqu'à nous, sous forme de centaines de brochures, de conférences, de discours, où respire le plus franc, le plus ardent patriotisme, nous le comprenons, et nous sympathisons profondément avec ceux qui, dans leur détresse, le poussent désespérément. Ce ne sont pas les arguments qui manquent à ces braves gens, restés Français, malgré toutes les avanies que leur vaut leur attachement à leur première patrie.

"Qui dit colons, dit exploités", s'écrie l'un d'eux—M. Jean Rouillard—un vrai patriote, doublé d'un brave, qui a fait ses preuves sur les champs de bataille. Il n'a que trop raison. Presque toutes les colonies sont des objets d'exploitation pour les métropoles. Voyez tous les pays d'outre-mer sur lesquels l'Angleterre a mis la main. Rappelez-vous la situation des colons américains avant qu'ils n'eussent secoué le joug pesant de la Grande Bretagne. Est-ce que, d'ailleurs, les Canadiens français ne sentent pas vivement, la rage dans l'âme, qu'ils sont, pour la métropole, une seconde Irlande d'outre-Atlantique? Est-ce que leur pays n'est pas divisé en deux, comme l'Ile-sœur—le haut Canada, anglais et protestant, objet de toutes les attentions, de toutes les prévenances du gouvernement impérial, comme l'Ulster ayant également les sentiments anglais et protestants; et le Bas Canada, français et catholique, auquel on veut arracher sa langue et sa religion, et que l'on traite presqu'aussi durement que les Irlandais restés fidèles à leur foi? Ne concevons-nous pas le frémissement d'horreur qui doit parcourir ces nobles populations, dont on prétend abolir la langue et faire disparaître la race? Est-il étonnant qu'ils veuillent en finir avec cette triste condition de colons qui ne leur occasionne qu'humiliation, misère et oppression; qu'ils aient l'idée d'entrer dans l'Union américaine, où ils pourront former un ou deux Etats à part et indépendants, comme tous ceux qui les y ont précédés; où ils jouiront, sûrement et pleinement, de la liberté de penser, de parler, d'agir, de prier à leur façon, sans qu'aucun décret parti de Washington ou d'ailleurs, vienne, à un moment donné, réglementer, limiter, entraver ou même supprimer l'exercice de leurs droits et morigéner leur conscience?

Qui donc pourrait ou oserait les en blâmer, les en déconseiller, les en empêcher? L'autonomie, la libre disposition de soi même, n'est-elle pas le premier de tous les biens? N'est-ce pas, spécialement, la grande aspiration de l'humanité à notre époque? En essayant—car le fait n'est pas encore accompli—de conquérir le Home Rule pour les Irlandais, M. Gladstone n'a peut-être d'autre idée que de réparer la monstrueuse et séculaire injustice de ses compatriotes. Il fait mieux que cela: il force le peuple le plus rapace, le plus envahissant, le plus absorbant du globe, à consacrer le principe de l'indépendance, de l'autonomie; il sépare, violemment, du trône une des plus sensibles, une des plus puissantes tentacules de la grande pieuvre des temps modernes. A quand le tour des autres?

Est ce donc l'annexion aux Etats-Unis, que notre ardente sympathie pour les Canadiens français nous fait rêver pour eux? Non, certes. Nous aimerions mieux les voir se constituer en République indépendante, formant un Etat solidement uni par les liens du sang, par les traditions, par les mœurs, par la langue, par la religion. Ils n'ont, du reste, sur ce sujet, nul besoin de nos conseils. Il y a longtemps qu'ils se fussent eux-mêmes, spontanément, déclarés indépendants, s'ils se fussent crus assez forts pour tenter l'aventure. Il n'en est malheureusement pas ainsi. Ils savent qu'ils seraient, dès le lendemain, sans cesse harcelés par leurs voisins, anglais et protestants de l'Ouest, soutenus par l'ancienne métropole, exaspérée elle-même d'avoir perdu l'un des plus beaux joyaux de sa couronne; et cela sans être acquis les sympathies de la grande République américaine.

Du jour où ils se seront séparés de la Grande Bretagne, l'absorption est, pour eux, une nécessité fatale. Elle arrivera, tôt ou tard, spontanément ou non, par suite de circonstances plus ou moins défavorables, mais elle arrivera. Ne vaut-il pas mieux qu'elle s'accomplisse le plus tôt et dans les meilleures conditions possibles? N'est-elle même pas déjà à moitié faite, puisqu'une grande partie des populations ont déjà déserté le pays et se sont disséminées dans les Etats du Nord? On ne lutte pas contre une puissance—aveugle, si l'on veut, mais inéluctable.

Many Persons are broken down from overwork or household cares. **Brown's Iron Bitters** rebuilds the system, aids digestion, removes excess of bile, and cures malaria. Get the genuine.

Chez l'épicier:
—Casimir!
—Patron?
—C'est encore vous qui avez mangé des dattes?
—Moi!
—Voici un noyau par terre.
—Eh bien! après? Moi, je les avale!

Quelque Geo. Andrews, de Lowell, eût la moitié du corps couverte d'ulcères [illegible] il fut néanmoins guéri par la Salsepareille d'Ayer.

LOUISIANE.

La Sentinelle, Thibodaux, paroisse Lafourche, du 20 mai:

Les habitants riziers de la paroisse Calcasieu sont confiants dans l'avenir du riz; ils se félicitent de ce qu'avec les facilités qu'ils possèdent aujourd'hui, ils n'ont plus à craindre les prix ruineux: ils ont des moulins qui leur permettent de nettoyer leurs récoltes et de réduire les frais de transport; ils ont des magasins assez vastes pour garder leurs récoltes jusqu'à ce que les prix soient bons, et ils ont le choix du marché.

De nombreux chalands de charbon sont expédiés, par le chemin de fer, d'ici sur les habitations de la paroisse Terrebonne et de Ste-Marie. Le chiffre en est étonnant. Il prouve que dans ces deux paroisses on s'attend à faire une abondante récolte de cannes.

L'Entreprise, Nouvelle-Ibérie, paroisse Ibérie, du 20 mai:

Décidément, les commissaires du drainage de Grand Marais vont se mettre à l'œuvre, en vertu de la loi qui en autorise le drainage et celui des terres adjacentes. Il est possible de drainer, aussi, plusieurs milles à l'ouest du Tèche, depuis l'extrémité supérieure de la paroisse jusqu'à la Nouvelle-Ibérie inclusivement.

—La partie de la Fausse Pointe, paroisse Ibérie, connue sous le nom de terres Declouet et qui consistent en à peu près 1,250 arpents se trouvent divisées en petites fermes de 25 à 100 arpents. Le tout est en culture. Cette section a, cette année, une des plus belles récoltes, depuis nombre d'années. Il y a en culture à peu près 500 arpents de maïs très beau, 250 arpents de cannes promettant une production de 20 tonnes par arpent; 250 arpents de coton et le reste en patates et jardinage, le tout promettant une année d'abondance. Depuis deux semaines, nous avons eu de fortes pluies, tous les jours, et l'herbe semble vouloir rivaliser avec les récoltes, mais les habitants, encouragés par l'espoir de réussir font une guerre acharnée aux herbes avec leurs pioches, ne pouvant se servir des charrues à cause des pluies fréquentes.

Valley of the Tèche, Pont Breaux, paroisse St-Martin, du 20 mai:

Les pluies prolongées que nous avons eues, ont couvert les champs d'un peu trop de verdure et les fermiers font, en ce moment, une guerre acharnée à l'herbe, qui semble se multiplier, tous les jours. Mais ce qui nous donne confiance et la conviction que les fermiers sortiront victorieux de la lutte, c'est qu'une conscription formidable a été enrôlée, et que tout le monde est à l'œuvre. Jamais les marchands n'ont vendu tant de pioches et l'ennemi ne peut manquer de disparaître sous des armes aussi effectives et devant des soldats aussi courageux.

Heureusement que, cette semaine, le soleil a été radieux; un vent du Nord qui a fait descendre le thermomètre à 55 degrés a beaucoup séché la terre, et nous sommes convaincus que, dans de pareilles conditions, il n'y aura pas grand mal. Ne voulant pas nous ériger en prophète nous attendrons la fin de la campagne avant d'en donner le résultat. Ce qui inquiète aujourd'hui cette portion des habitants de la paroisse St Martin qui habitent sur la lisière des terres du Grand Bois, près de l'Atchafalaya, c'est la hauteur excessive des eaux du Mississippi qui viennent les tracasser. Elles montent toujours et un petit nombre en souffre déjà. Il serait malheureux de voir perdre les récoltes de ce beau pays, car les terres y sont si fertiles qu'elles offrent un spectacle magnifique; d'autant plus que ceux qui y sont établis ont déjà subi deux inondations, et qu'ils ne sont guère en état de passer par une troisième épreuve du même genre.

L'Intérim, Convent P. O., paroisse St-Jacques, du 20 mai:

Les beaux jours sont revenus, et les habitants en profitent pour enlever l'herbe qui, déjà, envahit les champs. Les récoltes sont, généralement belles et promettent beaucoup.

—Nous apprenons, avec plaisir que M. J. Gentil vient d'hériter, par le testament de M. Mary, de la Nouvelle-Orléans, de la somme de $2,000. Il y a quelques années, M. Gentil perdait, par la faillite d'une grande maison de commerce de la Nouvelle-Orléans, une somme au moins égale à celle qu'il reçoit aujourd'hui.

—Les vacances auront lieu, au collège Jefferson, le 22 juin, c'est-à-dire un mois plus tôt qu'à l'ordinaire.

—Décédée, le samedi, 6 mai, Adèle, âgée de 10 mois, enfant de Richard Bloain.

Décédé, le jeudi, 18 mai, un jeune enfant de Paul Louque.

Décédé, ce matin, à 6 heures, un jeune enfant de Ernest Himel.

Nous offrons à ces deux familles en deuil, nos plus sincères condoléances.

Le kinetographe. Une nouvelle invention d'Edison.

Le kinetographe sera pour l'œil ce que le phonographe est pour l'oreille. C'est le complémentaire de son invention pour l'enregistrement du son.

Avec ce nouveau système, on verra un opéra, une comédie, une personne, en même temps qu'on l'entendra, et l'on pourra désormais fixer les gestes des acteurs et les empêcher de disparaître tout à fait pour la postérité.

Talma, Rachel, Sarah Bernhardt, Mounet-Sully, tous vivront.

Le kinetographe est et sera indispensable comme le phonographe.

Pour arriver à son but, Edison prend photographiquement la silhouette d'un homme en plein mouvement, par clichés successifs de quatre côtés différents, dans la proportion de 2,760 poses à la minute.

Grâce à ces épreuves infinies, un cylindre spécial admirablement articulé, et dans le genre de celui du phonographe, reproduit le geste humain scientifiquement enregistré dans ses moindres détails, avec la graduation des mouvements, de façon à donner au spectateur l'illusion complète de la vie.

C'est ainsi que l'hôte d'Edison a pu voir, en regardant à travers une lentille en verre, un paysan tyrolien danser devant sa cabane, ses montagnes et ses arbres—ces derniers agités par la brise—un pas de gigue fantastique durant une trentaine de secondes.

Il a admiré le personnage qui se trémousse et fait des volte-face rapides sur les quatre faces et chez qui l'on peut observer la désarticulation des genoux, la flexion des membres, l'arrondissement des bras, tous les mouvements en un mot jusqu'au redressement des chaussures et aux oscillations du chapeau.

Quand le pas est terminé, en danseur bien stylé, l'aimable Tyrolien sourit, salue et rentre dans son domicile.

On voit les applications qui pourront être faites de cette découverte, non seulement au point de vue scientifique, mais encore judiciaire, théâtral, etc.

Revue des Deux Mondes.

Livraison du 15 mai 1893.

SOMMAIRE.

I.—Vieille histoire, deuxième partie, par M. Charles de Berkeley.
II.—En Turquie.—Smyrne, par M. Gaston Deschamps.
III.—La Vieille Sorbonne, par M. Gaston Boissier, de l'Académie Française.
IV.—La Franche-Comté.—I.—Les origines et l'histoire, par M. Victor Du Bled.
V.—Les ferments de la terre.—II.—L'utilisation de l'azote du sol, par M. P. P. Dehérain, de l'Académie des Sciences.
VI.—Voyages d'empereurs, par M. Charles Benoist.
VII.—Au Bagne.—I.—Le régime des forçats en Nouvelle-Calédonie, par M. Paul Mimande.
VIII.—Un portrait de Napoléon, par M. le vicomte Eugène Melchior de Vogüé, de l'Académie française.
IX.—Revue Dramatique.—La Reine Juana à la Comédie-Française, par M. Camille Bellaigue.
X.—Chronique de la quinzaine, histoire politique et littéraire.
XI.—Le Mouvement Financier de la quinzaine.
XII.—Bulletin Bibliographique.

DEUX EPOUSES.

SUR LA PLAGE.

Même quand le soleil d'août échauffe les grèves, la plage de Saint-Malo n'est qu'à moitié déridée. La mer et le ciel ont beau être en joie, s'étendre en deux nappes bleues qui courent l'une vers l'autre et peu à peu se confondent, il reste au paysage un coin sévère: la cité qui laisse tremper dans l'eau le pied de ses murailles,—comme une pêcheuse de crevettes le bas de ses jupes,—garde un air renfrogné sur son rocher étroit.

L'autre jour, M. et Mme Desbordes venaient de Paramé par la plage; leur petit garçon marchait devant eux, brandissant une pelle (menace dont se moquaient les lançons tapis sous le sable mouillé); et, comme tous les trois s'avançaient vers Mme Furnery, charmante, mais si sérieuse dans son élégant demi-deuil, le groupe souriant et la jeune veuve symbolisaient cette impression à la fois grave et gaie que laisse la côte bretonne pendant un beau jour.

C'étaient de vieux amis: Furnery et Desbordes avaient géré ensemble une maison de commerce; la mort de Furnery avait dissous l'association, mais les survivants continuaient de se voir. Maintenant la marotte des Desbordes était de remarier Mme Furnery qu'ils trouvaient trop jolie pour faire une veuve, et ils la relançaient affectueusement afin de l'empêcher de s'enterrer toute vive:—Prenez ce garçon-là, il sera un parfait mari.—Mais elle secouait la tête, obstinée.

—Vous dînez avec nous, n'est-ce pas? dit M. Desbordes, après un salut.

—Merci. Impossible ce soir.

—Invite-la, chère amie; moi je n'ai aucune influence sur cette méchante femme.

—Mais oui, Marguerite, viens donc.

—Que se passe-t-il? on ne peut plus vous avoir, reprit Desbordes avec la plus aimable des instances.

Mme Furnery se défendait.

—Je vous laisse ma femme; consigne expresse de vous décider, arrangez-vous. Sachez d'ailleurs que vous trouverez à table un camarade à moi qui brûle de vous faire une cour forcenée sous le couvert de ma haute approbation.

M. Desbordes s'en alla vers les cabines, se dandinant sous son ombrelle, et l'enfant le suivit, car, à la plage, alors qu'il s'agit de construire des forteresses de sable, un père est un ingénieur donné par la nature.

Les deux jeunes dames restèrent assises côte à côte, et la question chiffon,—toujours pendante, jamais vidée,—espéra qu'une séance importante allait lui être consacrée. Mais l'entretien prit le tour inattendu qu'on n'y parla point toilette. D'un geste craintif Mme Desbordes éloigna son pliant de celui de sa voisine, et, tout à coup, se tourna vers celle-ci, dans une posture si humble qu'on eût dit qu'elle allait s'agenouiller.

—Madame, dit-elle sans autre préambule, je vous en conjure, accordez-moi ma grâce!

Mme Furnery ne parut ni touchée ni surprise; elle répondit du bout des lèvres:

—Votre grâce? pourquoi? Non, je ne vous ferai pas grâce.

—Je vous en supplie à mains jointes, rendez-moi cette lettre. Qu'en feriez-vous? Si vous aviez voulu me perdre, vous l'auriez envoyée à mon mari, comme vous m'en avez menacée. Ce serait déjà fait depuis trois jours que vous la possédez. Mais, vous ne l'avez pas envoyée parce que vous êtes trop généreuse...

—Je ne suis pas généreuse.

—Si, vous l'êtes. Je le sais bien. Etant sans tache, vous pouvez pardonner. D'ailleurs, à quoi bon ma perte? Jeune et belle comme vous êtes, la vie n'est pas finie pour vous, elle n'est qu'interrompue. Que vous servira d'avoir sur la conscience le souvenir de mon châtiment, quand, attachée à un nouveau mari, vous serez redevenue l'heureuse femme que vous méritez d'être?

—Je ne me remarierai pas. Moi, je veux être fidèle.

—Pourtant, lui ne l'a pas été. Ma faute fut la sienne autant que la mienne. Pourquoi serais-je punie quand il ne peut plus l'être? Je serais frappée et il ne le serait pas. Serait-ce juste?

—Cela me regarde.

—Soyez clémente, en souvenir de l'amitié qui nous unissait toutes les deux.

—Ne me rappelez pas que vous fûtes mon amie. Ayez cette prudence.

—La lettre, remarquez le bien, la lettre ne prouve pas clairement ma....

—Voulez-vous que je vous la lise?

—Non. Pardon. Vous savez bien que j'ai avoué tout de suite, sur votre première question, lorsque vous avez découvert cette....chose dans les papiers de M. Furnery; eh bien! rendez-moi ce misérable témoignage de ma chute. Ce n'est pas pour moi, c'est pour mon mari. Celui-là, vous m'accorderez bien que vous n'avez pas le droit de le faire souffrir?

—Que vous importe votre mari?

—Mais... je l'aime.

—C'est mon mari que vous avez aimé et pas le vôtre.

—Oh! non, je n'aimais pas votre mari. Je....

—Vous ne l'aimiez pas?

Je ne sais plus de quelle façon m'exprimer. Dites-moi comment je dois parler pour vous toucher. Si je parviens à vous attendrir, ne croyez pas que je serai une ingrate. Je continuerai d'être dans vos mains. Une femme que l'on a tirée de la position où je suis peut être utile. Vous n'aurez qu'à ordonner.

—Je n'aurai jamais besoin de vos services.

—Eh bien! je vous implore pour mon enfant. Vous êtes charitable, vous ne voudrez pas que mon petit Charles mène, plus tard, une vie empoisonnée par votre fait!

Le regard de Mme Furnery devint plus noir. Sa voix, qui n'était d'abord que triste, prit un accent irrité:

—Votre enfant!.... Quand avez-vous connu mon mari? à quelle époque? dites vite! ne cherchez pas de mensonges.

—Je vous jure....

—Vous jurez! Je vous admire.

—Oh! sur les cendres de ma mère....

—Des serments, vous! Cachez donc cela!

—....Mon petit Charles est à nous, bien à nous: à mon mari et à moi.... Ah! mon Dieu, dans quel enfer je suis, madame.... Et votre volonté seule peut m'en faire sortir....

A bout de forces, Mme Desbordes sanglotait, au risque de faire retourner les promeneurs.

—Je veux savoir en quelle année vous avez connu M. Furnery.

—Il n'y a pas plus de deux ans. Croyez moi, je ne mens pas. Non, non. En conscience, je dis la vérité. C'était quelques mois seulement avant sa mort. Charles aura quatre ans dans six semaines. Ainsi!.... c'est clair.... Pourquoi ne m'injuriez-vous pas, madame? Vous pouvez m'injurier, je l'ai bien mérité.... Ayez pitié de moi; voyez comme je tremble en vous regardant. Si vous me livrez, mon mari me tuera.

—Appelez votre enfant, j'ai à lui parler.

Mme Desbordes n'eut pas besoin d'exécuter cet ordre dont elle comprenait le terrible sens. Si les deux dames n'avaient pas été si préoccupées, elles auraient pu voir, à quelques cinquante mètres, le petit bonhomme campé devant son père, réclamer, exiger quelque chose que ce dernier était apparemment dans l'impossibilité de lui fournir, car M. Desbordes, après s'être fouillé, exprimait par un haussement d'épaules désappointé le regret de ne pouvoir donner suite à la réquisition de son tyran en bas âge. Maintenant Charles courait vers sa mère.

—Maman, donne-moi un morceau de papier.

—Un morceau de papier, mon ange, qu'en veux-tu faire? dit Mme Desbordes cherchant la poche de sa robe d'une main machinale.

—Je veux faire une boîte. C'est pour un enterrement.

Mme Desbordes n'était pas en état d'apprécier ce que cette réponse avait de biscornu. Elle suivait les mouvements de Mme Furnery. Celle-ci s'était emparée de l'enfant, étudiait la couleur de ses yeux, passait ses doigts dans la souple chevelure, en palpait les boucles soyeuses; puis touchait les petites mains, cherchant on ne sait quel indice dans la forme des ongles, dans la courbe des sourcils, dans l'arc mignon de la bouche. Peu à peu la tristesse anxieuse qui crispait le visage de la jeune veuve s'accentuait, devenait un désespoir morne. Ses joues prenaient une pâleur mortelle, et tout semblait s'éteindre sur sa face, sauf les yeux noirs qui brillaient comme deux cierges au fond d'une chambre mortuaire. L'enfant se laissait regarder. Pendant ce cruel examen, Mme Desbordes avait l'air d'une brebis qui attend que le boucher l'égorge.

—Tiens, mon petit, dit enfin Mme Furnery, voici du papier, amuse-toi.

Mme Desbordes sentit monter à sa gorge un hurlement de terreur; elle venait de reconnaître son écriture. Mais déjà Julien galopait, agitant la funèbre lettre dans ses mains innocentes. La malheureuse essaya de se lever.

—Si vous bougez, j'appelle M. Desbordes, prononça son implacable ennemie.

—C'est bien.... Je suis morte.

—Peut être. C'est l'enfant qui en décidera.

Là-bas, il s'établissait un grand colloque entre Charles et son père. Que se disaient-ils? On n'entendait pas les paroles, mais on voyait les gestes. "Ce n'est pas toi qui aurais d'aussi beaux papiers dans tes poches." Voilà ce qu'alléguait sans doute la tête aux cheveux bouclés. M. Desbordes souriait, faisait montre d'une admiration complaisante. Ensuite, l'enfant se baissa, ramassa quelque chose. Un crabe mort, aurait-on dit. Il enveloppa dans la lettre l'objet quelconque et, la pelle aidant, enfouit le tout dans le sable avec une solennité comique.

Avez-vous vu monter le flot à Saint-Malo? Il vient d'une grande demi-lieue; dans une heure il battra les murailles de la ville et enverra des paquets de mer par-dessus les tours. En attendant, il cherche à prendre en traître les baigneurs; il contourne cauteleusement le fort Royal, personne ne soupçonne encore qu'il est si près; il dégringole des rochers en mille ruisselets sournois, puis, d'une irruption soudaine, improvise un chenal qui coupe la plage en deux parties et isole la cité de sa ceinture de récifs.

La mer, de son premier coup de langue, avala le fragile mausolée élevé à un crabe défunt. Le secret de Mme Desbordes avait désormais de la place pour se cacher, il roulait à travers l'étendue des vastes océans. Le père et l'enfant revinrent en riant vers les dames; ils avaient les jambes mouillées.

—Vous avez tous les bonheurs, vous, dit la veuve en se levant et en envoyant à Mme Desbordes le plus amer, le plus méprisant des sourires.

—Il est donc vrai que je suis sauvée! Je ressuscite.... et c'est grâce à toi. Oh! je te remercie.

—Ce n'est pas la peine. En vérité vous ne me devez rien.

—Marguerite! cria la jeune femme d'une voix déjà plus ferme, pardonne-moi.

Mais Mme Furnery partit sans se retourner.

JEAN BERTHEROY.

POUR DYSPEPSIA, Indigestion, and Stomach disorders, use BROWN'S IRON BITTERS. All dealers keep it, $1 per bottle. Genuine has trade-mark and crossed red lines on wrapper.

K. R. G.
Le King's Royal Germetuer
— Est le meilleur remède pour —
Le Sang, l'Estomac, les Nerfs et les Reins.
Nous avons des milliers d'attestations à cet effet.
IL GUERIT
Là où tout autre chose ne fait rien.
Demandez le à votre marchand.
KING'S ROYAL GERMETUER CO.
Atlanta, Ga.
Les pilules du K. R. G., sont les meilleures. 50 pilules pour 25 cts.
3 fév—

GONZALES & LAUDUMIEY
Entrepreneurs de pompes funèbres
CHEMIN DU BAYOU 179,
Près Remparts, Téléphone 479.
La maison exécute avec soins et célérité tous les travaux de son ressort qui lui sont confiés: embaumements, enterrements, etc. Elle fournit à bref délai des voitures pour visites, promenades, soirées, mariages, etc., ainsi que des Tally ho pour piqueniques. A toute heure, jour ou nuit, on peut par téléphone transmettre des commandes. Les prix de l'établissement sont d'une modicité extrême. 21fév92—1an

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

Messieurs les Sociétaires sont prévenus que l'Assemblée Générale Trimestrielle Régulière aura lieu DIMANCHE, 28 Mai, à 5 heures P. M., à l'Asile de la Société.
Par ordre du Président.
A. LE FRANÇOIS, Secrétaire.
26 mai—3t

AVIS SPECIAL.

East Louisiana Railroad Co.

Changement d'heures de départ: Le Dimanche et le Mercredi, les trains d'Excursions partiront de la gare de la rue Press, à 7:30 heures A. M., au lieu de 8 heures A. M. Voyez les heures de départs et arrivés, dans une autre colonne.
B. S. FERGUSON, G. P. A.
26 mai—3t

LES soussignés ont, depuis le 1er mai, formé une association pour continuer, sous le nom de VEUVE LEON LAMOTHE & CO., les affaires auparavant conduites sous le nom de Léon Lamothe & Co.
VEUVE LEON LAMOTHE,
FRANÇOIS LAMOTHE.
25 mai—1 sem

L. Grunewald Co.
Limited.

127 RUE CANAL.
PIANOS NEUFS, $250 et au-dessus.
PIANOS AYANT PEU SERVI, $150 et au-dessus.
PIANOS DE SECONDE MAIN, $25 et au-dessus.
24janv—1an

BUVEZ!!!
L'eau minérale effervescente de la Source d'Abita.
Comme eau de table, elle n'a pas d'égale.—Le remède de la nature pour tous les maux de l'estomac, du foie ou des reins. En vente partout.
29 sept—1 an dim

D. MERCIER'S SONS
Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales.
Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.
Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.
Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux îlets de la rue du Canal, 2me district.
1er nov 92—1 an—mer.jeu.dim

FRANTZ & OPITZ,
Horlogers et Joailliers
No 17 RUE BOURBON,
Près Canal, à une porte de l'entrée de la maison D. H. Holmes.
1er sept

Compagnie d'assurances du Sun Mutual
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Succursale No 68 rue Royale.
Capital payé $500,000 00
Actif, 1er janvier 1893 .... 1,019,000 33
J. WALLACE JOHNSON, Gérant. CHS. LAUDUMIEY. CHS. D. FOUCHER.
18 juin—1 an

COMPAGNIE D'ASSURANCE
LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.
Plus de $51,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.
Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte aussitôt qu'elles sont justifiées.
Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - - $3,239,091
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - - $1,427,290
Les pertes et toutes les affaires de la compagnie sont réglées par les officiers et les directeurs à la Nouvelle-Orléans, sans avoir recours à aucun autre bureau, ainsi que le font les compagnies locales.
— DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS —
Gustaf R. Westfeldt, L. C. Fallon, Lucas E. Moore, U. M. Serio.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire. J. G. PEPPER, Député Sous-Secrétaire.
12 nov—92—1 an

Compagnie d'Assurances PHŒNIX
DE HARTFORD, CONN.
Successeurs de la
COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NLLE-ORLEANS.
Capital Comptant $2,000,000 00
Net surplus 1,224,460 81
Actif, valeur réelle 5,675,306 79
Pertes réglées à la Nlle-Orléans, ainsi que le font les Compagnies locales.
JULES TUYES,
Agent Résident, sera toujours au No 39 rue Carondelet où il recevra ses amis et les anciens clients de la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.
29 mai—1 an

THE Photo Co.
P. E. CARRIERE,
ADMINISTRATEUR,
Coin des rues Canal et Bourbon,
NOUVELLE-ORLEANS, LNE.
Vend tous les ARTICLES PHOTOGRAPHIQUES de toutes descriptions
Nouvelles marchandises—Les derniers modèles comme appareils—Prix de New York.
1er mars—2f p s—dim mer

Montres Américaines Waltham,
—FAITES SPECIALEMENT POUR—
A. M. Hill.
—BIJOUTIER—
113 et 115 RUE DU CANAL, Nlle-Orléans.
Envoyées par express avec pleine garantie sur reçu du prix et C.O.D.

Montres pour Dames, grandeurs exactes, unies ou ciselées.

Diamant au cadre, or massif	35 00	Montre plaquée or	15 00
Montre en or massif, 14 Karat	25 00	Montre en argent, massif	10 00
Montre en or massif, 10 Karat	20 00	Montre Silverine	8 00

Montres en diamants incrustées, $50.00, $75.00, $100.00.

Prix des Montres pour Messieurs, grandeur moyenne:

Montre en or, massif, 14 Karat	40 00	Montre plaquée, 14 Karat	20 00
Montre en argent, massif	10 00	Montre plaquée, 10 Karat	15 00

Avec garantie pour qualité et le temps.
UN STOCK COMPLET DE MONTRES FINES DE HOWARD.
DIAMANTS, BIJOUTERIE ET ARGENT MASSIF.
A. M. HILL,
113 et 115 rue du Canal et 78 rue St-Charles, Nlle-Orléans.
30avril—4m

LA MAISON DE MUSIQUE
La plus ancienne et la meilleure marché de tous les Etats du Sud, est sans contredit
PHILIP WERLEIN,
135 - - - RUE DU CANAL, - - - 135
Pianos droits tout neufs à $250. Pianos de seconde main à partir de $75.
Prière de visiter le magasin et de s'assurer de la modicité de nos prix avant d'acheter ailleurs.
2 avr—1 an,dim,mar,ven

Dr J. B. PEREZ,
Depuis 25 ans un spécialiste dans le traitement des maladies d'un caractère privé. Maladies de Bright de la vessie, la spermatorrhée, le rétrécissement de l'urètre, etc. Impuissance causée par l'âge ou par aucune autre cause.
Maladies des Femmes et leurs irrégularités promptement guéries.
Dr Perez Female Regulating Pills—le remède le plus efficace pour toutes les irrégularités des femmes. A vendre dans toutes les pharmacies.
Prix: $1 par bouteille.
DR PEREZ, Bureau 232 rue du Canal près le Dépôt du Parc Espagnol.
15 déc 92—1 an

JOURNAUX FRANÇAIS
COURRIER DE FRANCE.

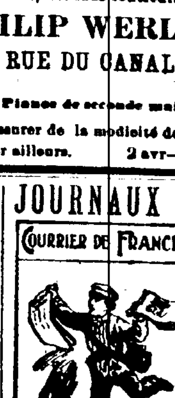

Echo de Paris, Figaro, Gil Blas, Intransigeant, Lanterne, Petit Journal, Petit Parisien, Leurs suppléments, France Mode, Mode Nationale, P. Echo d Mode, Bon Journal, Caricature, Eclipse, Jnal. Amusant, Jnal des Voyages, Monde Comique, P. Jnal. p. rire, Scien. Ill'rée, etc.
Dépositaires Généraux:
L. DERMIGNY & Cie.
126 W. 25th Street, NEW YORK.
Envois par la Poste dans toute l'Amérique.
DEMANDEZ LA LISTE!
Conditions spéciales aux Marchands

Hôtel de l'Europe à Biloxi.
M. BOULO prévient ses amis et le public en général qu'il a disposé sa maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une excellente table et tout le confort désirable. Ses prix sont très modérés. L'hôtel sera ouvert toute la saison.
20avril—3m

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de toute espèce [illegible] le recours de leur art. [illegible] très artistique.

C. LAZARD & Cie
LES ANCIENS ET POPULAIRES
Marchands de Vêtements Confectionnés
D'ARTICLES DE TOILETTE
ET DE CHAPEAUX.
Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.
Coin des rues Canal et North Peters.
1er jan—Dim Mar Ven

BANQUES.

HENRY WELLMANN, Président. CHAS. H. SCHENCK, Vice-Président.

—LA—

TEUTONIA SAVINGS BANK,

127 RUE COMMUNE.

A commencé ses opérations et recevra des dépôts de $1 et au-dessus.

De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.

Aussi, le lundi, de 5 heures à 7 heures pour les dépôts seulement. 3 pour cent d'intérêt sur les dépôts, payable tous les six mois.

W. W. WEISS, Caissier.
ERNEST CASSARD, receveur (receiving teller.)
6mai—1m

SAVING DEPOSIT FEATURE.
(Sur la base des épargnes.)
MUTUAL
Building & Homestead Ass'n
87 rue St-Charles.

Capital autorisé - $5,000,000
Capital souscrit - 1,900,000

Chas F. Buck, Président.
Walter V. Crouch, Vice-Président.
Sept W. M. Williams, Secrétaire.

4 % Cette Association paie QUATRE pour cent par an sur les DEPOTS pour comptes d'actions payées en plein.

Reçoit en dépôt UN DOLLAR et au dessus contre livraison de reçus qui peuvent être convertis en actions payées en plein, ou qui peuvent être retirés au gré du déposant avec l'intérêt auquel ils ont droit au taux de QUATRE POUR CENT PAR AN. "Dépôt d'épargne" sans le risque qui s'attache aux dépôts faits dans une banque, par ce motif que cette association ne fait PAS d'affaires de banque.

Prêts fait AVEC ou SANS prime, comme le désirent les emprunteurs.
6 mai—1m

PROVIDENT
Savings, Trust and Safe Deposit
BANK,
No 49 RUE DU CAMP.
3 Pour Cent d'Intérêt sur Dépôts.

Cette Banque sera prête à recevoir les Dépôts le et après le 1er MAI.

Ouverte tous les jours de 9 A. M. à 4 P. M., excepté les Samedis. Les Samedis de 9 A. M. à 12 m. Les Lundis, heures spéciales seulement pour les dépôts, de 6 P. M. à 8 P. M.

Des dépôts seront reçus depuis Un Dollar et au-dessus. L'intérêt sera 4 clairé le 1er juillet 1893, sur les dépôts reçus en mai et juin 1893.

GEO. W. YOUNG, Caissier.
28avril—1m

E. BARBIER,
Successeur de S. Fournier
Horloger et Bijoutier,
60 RUE ROYALE, 60
Entre Bienville et Conti, Nouvelle-Orléans.

MONTRES, PENDULES, DIAMANTS, BIJOUTERIE.
Réparations de tous objets concernant sa profession.
Garantie complète. Prix modérés.
Lunettes, Lorgnettes de Théâtre, Pince-nez!
1er déc—1an

A vendre
A Mandeville 24 lots de terre premier choix, mesurant 50 pieds de face sur les rues Carondelet et Watterson sur 250 pieds de profondeur, le tout mesure française.
Ces lots sont à proximité du lac et du chemin de fer et vendu à ce jour pour la somme de $65 le lot, $15 comptant et la balance $5 par mois.
Mandeville est le pays le plus sain de la Louisiane, à deux heures de la Nouvelle-Orléans.
Communication facile, belle plage, chasse et pêche en abondance.
Nous prions les amateurs de se hâter car bientôt ces lots doubleront de prix.
S'adresser pour visiter et traiter à M. J. B. Baudot, propriétaire au Clos Vougeot, à Mandeville, ou M. P. L. Fourchy, notaire, 21 1/2 Carondelet. Nouvelle-Orléans.
4 sept—

Autres terrains à vendre.
Les lots ci-dessus étant presque tous vendus nous mettons en vente 10 autres sur la propriété du Clos-Vougeot même. Ces terres sont plantées de vignes en plein rapport et de jeunes pacaniers. Elles sont entourées de bonnes barrières et mesurent 50 pieds de face sur la grande route de Louisburg, Madisonville, Covington et Abita Springs, sur 100 pieds de profondeur. Les lots sont en vente pour la somme de 75, 100 et 125 dollars chacun; 25 dollars comptant et 5 ou 10 dollars par mois au gré de l'acquéreur.
28 oct—

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS, Hôtel de Ville 10 février 1893.

Attendu qu'il vient d'être commis un crime aussi lâche qu'atroce qui a coûté la vie à un agent actif et fidèle, l'officier Torregano, alors qu'il remplissait ses devoirs;

Moi, JOHN FITZPATRICK, maire de la ville de la Nouvelle-Orléans, offre par les présentes une récompense de cinq cents dollars ($500 00), à quiconque fournira les informations qui conduiront à l'arrestation et à la condamnation du meurtrier ou des meurtriers ou des parties qui auraient pris part au crime.

JOHN FITZPATRICK, Maire.
11 fév

Scientific American Agency for

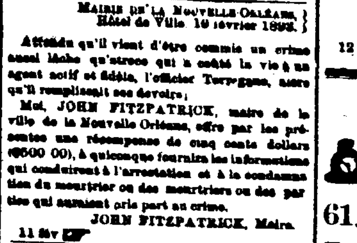

PATENTS
CAVEATS, TRADE MARKS, DESIGN PATENTS, COPYRIGHTS, etc.
For information and free Handbook write to MUNN & CO., 361 BROADWAY, NEW YORK.
Oldest bureau for securing patents in America. Every patent taken out by us is brought before the public by a notice given free of charge in the
Scientific American
Largest circulation of any scientific paper in the world. Splendidly illustrated. No intelligent man should be without it. Weekly, $3.00 a year; $1.50 six months. Address MUNN & CO., Publishers, 361 Broadway, New York City.

PAR'OIDIUM
(Pas poison!)
Merveilleux remède pour toutes maladies de la vigne et des arbres fruitiers.
Puissant destructeur des poux des bestiaux ainsi que des insectes et des vers qui ravagent les jardins et les champs.
Le Par'oidium Barnett, est un désinfectant sans rival, détruisant les punaises, les coquerelles et leurs œufs, les fourmis, etc., etc.
Une boîte d'échantillon expédiée franco, contre l'envoi de 30 cents à M. F. C. Boucher, Saint Paul, Minnesota.
Agents demandés partout.

ASSURANCES.

Bureau de la Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands.

No 104 rue du Canal.

Nlle-Orléans, 4 mars 1893.

La compagnie publie l'exposé suivant couvrant une période de neuf mois, du 1er JUIN 1892 au 28 FEVRIER 1893.

Primes reçues pendant les dits neuf mois:

Sur risques d'incendie	$114,646 87	
Sur risques maritimes	2,622 06	
Sur risques de rivières	4,001 20	
Primes non acquises pendant les derniers neuf mois de l'année passée, maintenant acquises	36,885 00	
Total		$158,155 15
Moins—Primes non acquises à partir du 1er juin 1892		38,220 00
		$119,935 15
Pertes payées:		
Sur risques de feu	$48,295 62	
Sur risques maritimes	381 62	
Sur risques de rivières	2 80	
		$48,680 05
Primes rendues	$12,842 75	
Réassurances	3,253 86	
Dépenses totales	12,553 29	
Taxes	3,627 89	
Frais d'avocat et de cour	431 40	
Compte de courtage	5,286 13	
		$44,295 32
		$92,975 37
		$26,959 78
Moins—Réserve pour pertes non ajustées		$10,337 00
		$16,622 78
Ajouter: Compte d'intérêt et loyer		$15,360 14
Bénéfice		$31,982 92

La Compagnie possède l'actif suivant:

Billets recevables	3,477 60
Billets garantis par hypothèques et collatéraux	26,605 86
Primes en cours de collection	20,968 85
Propriétés foncières	163,660 55
Argent comptant	19,952 64
Actions de banques (valeur du marché)	6,930 00
Actions d'assurances (valeur du marché)	10,600 00
Actions de chemins de fer (valeur du marché)	10,933 00
Actions de l'Association de l'Opéra Français Ltd (valeur du marché)	1,300 00
Bons à primes (valeur du marché)	28,632 00
Bons 7 pour cent ville de la Nlle-Orléans (valeur du marché)	6,275 00
Louisiane 4s new consols (valeur du marché)	18,900 00
Avance sur l'habitation Ouvier	6,392 52
Meubles de Bureau, etc	2,400 00
Jugements	980 00
Primes dues par le gouvernement des Etats-Unis	7,699 44
Total	$334,077 48

L'exposé ci-dessus est une copie juste, vraie et correcte des livres de la compagnie.

PAUL CAPDEVIELLE, Président.
JULES MONTREUIL, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, en mon bureau, Nouvelle-Orléans, Lne, ce quatrième jour de mars 1893.

JAS. FAHEY, Notaire.

RAPPORT DE LA SITUATION
—DE LA—
Banque Nationale Mutuelle
A la Nouvelle-Orléans,
Dans l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires, le 4 mai 1893.

ACTIF.

Prêts et escomptes		$715,676 96
Surtirages, garantis et non garantis		2,611 42
Bons des E. U. pour garantir la circulation		50,000 00
Autres actions, bons et hypothèques		125,775 00
Dû par des agents de réserve approuvés		60,680 53
Dû par d'autres banques nationales		28,550 18
Dû par des banques d'Etat et banquiers		18,919 39
Maison de banque, ameublement et installations		42,342 18
Autres propriétés et hypothèques		8,879 26
Dépenses courantes et taxes payées		9,610 29
Echanges pour le Clearing House	$43,427 18	
Billets d'autres banques	6,032 00	
Papier fractionnel courant, (y compris nickels)	2,583 49	
Espèces	20,566 00	
Billets légal tender	78,650 00	
		151,259 62
Fonds de rédemption avec le trésorier des Etats Unis, 5 pour cent de circulation		2,250 00
Total		$1,217,153 74

PASSIF.

Fonds capital payé		$300,000 00
Fonds de surplus		21,500 00
Profits indivis		22,757 73
Billets de banques nationales en circulation		44,997 50
Dividendes non payés		535 00
Dépôts individuels sujets à chèques	$764,511 38	
Demande de certificats de dépôts	4,200 00	
Chèques certifiés	3,170 66	
Chèques de caissier en circulation	1,798 34	
Dû aux autres banques nationales	12,416 33	
Dû aux banques et banquiers d'Etat	44,266 80	
		827,363 51
Total		$1,217,153 74

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, JAS. J. TARLETON, caissier de la banque sus-nommée, jure solennellement que le tableau ci-dessus est correct au mieux de ma connaissance et de ma croyance.

JAS. J. TARLETON, Caissier.

Souscrit et juré pardevant moi ce 10me jour de mai 1893.

JAS. FAHEY, Notaire Public.

Correct—Attesté:
LLOYD R. COLEMAN,
SIMON E. MARX,
JNO. T. HARDIE,
Directeurs.
12 mai—1f

Magasin du Bon Marché
61.....RUE ROYALE.....61
F. ADRIEN BRUNET
Joaillier, Bijoutier, Horloger,
MARCHAND DE
Montres, Pendules, Orfèvrerie, Lunettes, Jumelles, Diamants, Cannes à pommes d'or et d'argent, etc.
Achat et échange de vieil or et argent.
Montres et Bijoux de tous genres réparés par des ouvriers de première compétence.
14 déc 92—1an

BASILE BARES
FACTEUR DE PIANOS,
84 Rue Royale, Nlle-Orléans
—SEUL AGENT POUR LES—
PIANOS GAVEAU, DE PARIS
Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, sommier en fer, équilibrée pour la solidité de l'accord. Ces pianos ont véritablement un volume et une pureté de son [illegible].
Accords et réparations de pianos une spécialité.

CHARTE

—DE LA—

Compagnie d'Assurances des Marchands

(Merchants' Insurance Company.)

ETAT DE LA LOUISIANE,

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il soit connu que ce 11ème jour de janvier, de l'année de Notre Seigneur mil huit-cent quatre-vingt-treize, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique la cent dix septième.

Pardevant moi, George Covington Preot, notaire pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en présence des témoins ci-après nommés et soussignés, sont venues et ont comparu personnellement devant moi les différentes personnes dont les noms sont ici inscrits, lesquelles constituent tout le corps des actionnaires enregistrés de la compagnie d'assurances mutuelles des Marchands de la Nlle-Orléans (Merchants Mutual Insurance Company of New Orleans), elles déclarent que se prévalant des dispositions des lois de cet Etat relatives à la formation de corporations, elles ont convenu et conviennent par les présentes de s'engager, ainsi que telles autres personnes qui pourront plus tard s'associer à elles, à former une corporation et un corps politique en droit pour les objets et fins et en vertu des stipulations et conventions qui suivent, savoir:

ARTICLE I.

Le nom et le titre de cette corporation sera "THE MERCHANT'S INSURANCE COMPANY"; son domicile est établi dans la ville de la Nlle-Orléans, Etat de la Louisiane. Toutes les assignations (citations) et autres procédés légaux seront servis au président de ladite corporation, ou, en son absence au secrétaire.

ARTICLE II.

Cette Compagnie, sous son dit nom corporatif, aura plein pouvoir et pleine autorité d'exister comme corporation avec droit de succession pour une période de quatre vingt-dix neuf ans à partir de la présente date, de s'engager par contrat, de poursuivre et d'être poursuivie en justice, d'acheter et de vendre, de louer à bail, d'hypothéquer et donner en garantie des biens meubles et immeubles, d'acheter, prendre, recevoir et détenir tout l'actif, d'assumer toutes les obligations de la "Merchants Mutual Insurance Company of New Orleans", et dans le but d'émettre ses actions (stock) aux actionnaires de la dite Merchants Mutual Insurance Company of New Orleans, dans la proportion d'une action du capital de cette corporation pour chaque deux actions du capital (stock) de ladite Merchants Mutual Insurance Company, dûment remis et retournés à cette Compagnie, de conclure des emprunts, d'émettre des obligations, notes et billets et de donner pour cela des garanties (security), de nommer et de désigner des officiers, directeurs, administrateurs, agents et employés, de faire des règlements pour la bonne administration des affaires de la corporation, de modifier et d'amender son gré les dits règlements, d'adopter et d'employer un sceau corporatif et de le rompre ou changer à son gré.

ARTICLE III.

Cette corporation est créée pour faire des affaires d'assurance contre l'incendie, les risques de mer et de rivière dans toutes ses branches, et particulièrement pour faire les affaires dont elle s'occupait sous le nom de "Merchants' Mutual Insurance Company." Son but et son objet sont par les présentes indiqués expressément comme suit:

1. Assurer des maisons de résidence, des magasins ou autres édifices, des meubles meublants, des marchandises ou autres effets et propriétés contre toute perte et tout dommage par le feu.

2. Prendre des risques d'assurance maritime sur le fret des navires, bateaux à vapeur, articles, produits, marchandises, espèces, lingots, commissions, profits, billets de banques, change et autres certificats de dette, profits maritimes et marchandises sur lesquelles on emprunte, et faire toutes les affaires d'assurance ayant rapport ou se rattachant aux risques de transport sur terre.

3. Elle pourra s'assurer contre tout risque qu'elle aura elle-même accepté.

4. Sur livraison au Conseil de Direction de cette Compagnie de tout le fonds-capital de la Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands, le dit Conseil de Direction de cette Compagnie est par les présentes particulièrement et spécialement autorisé à assumer toutes les obligations et à prendre plein droit de propriété de tout l'actif de la dite Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands.

ARTICLE IV.

Le fonds-capital de cette corporation est par les présentes fixé à Trois cent mille dollars ($300,000) divisés en et représentés par trois mille actions de cent dollars chacune. Lesdites actions pourront être émises pleinement payées au pair, en paiement de propriété acquise par ladite compagnie, et surtout elles pourront être émises pleinement payées au pair par le Conseil de Direction, en échange d'actions de la Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands dans la proportion d'une action de cette corporation pour deux de ladite Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands. Les actions seront transférables seulement sur les livres de la compagnie, et sur livraison des anciens certificats.

Lorsque les gains de l'année fiscale le justifieront, un dividende sera déclaré et payé sur les actions de la Compagnie, pourvu que pas plus de 8 pour cent de dividende par an ne soient payés.

Cette charte prendra effet et cette compagnie sera autorisée à commencer les affaires à partir de la date où la présente sera signée.

ARTICLE V.

Tous les pouvoirs constitués de cette corporation seront placés en et exercés par un Conseil de Direction composé de onze actionnaires, chacun desquels devra posséder pas moins de vingt actions du capital de ladite corporation. Ledit Conseil de Direction sera élu annuellement le deuxième lundi de janvier, chaque année, à partir de l'année 1894, à une réunion générale des actionnaires, qui aura lieu au bureau de la Compagnie après dix jours d'avis au préalable dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans. Toutes les élections se feront par scrutin, et chaque action donnera droit à un vote que le détenteur pourra déposer en personne, ou par procuration. Une majorité des votes donnés sera nécessaire pour élire. Les élections se feront sous la surveillance de trois commissaires que choisira le Conseil de Direction parmi les actionnaires à chaque élection. Dans le cas où on ne parviendrait pas à élire les Directeurs, pour une raison quelconque, le jour fixé, une nouvelle élection aurait lieu dès que cela serait possible, après un avis de 10 jours préalable aussi publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle Orléans. Toute vacance se produisant dans le Conseil de Direction pour une raison quelconque, sera remplie par les autres membres du Conseil pour le terme non expiré. L'année fiscale prendra fin le 31 décembre de chaque année.

A sa première réunion, chaque Conseil de Direction élira parmi ses membres un Président de même qu'il choisira un Secrétaire et Trésorier qui ne sera pas membre du Conseil de Direction.

ARTICLE VI.

Cet acte d'incorporation pourra être changé, modifié ou altéré, ou ladite corporation pourra être dissoute à une réunion spéciale des actionnaires convoquée dans ce but après trente jours d'un avis préalable publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle Orléans, avec l'assentiment des trois quarts des actions représentées à cette réunion.

Tout changement quant au fonds capital de la dite corporation exigera l'assentiment d'une majorité en montant de tout le fonds capital, et en outre des trente jours requis de publication préalable, un avis préalable de quarante jours par écrit sera transmis par la poste à chaque actionnaire ainsi que le prescrit la loi.

ARTICLE VII.

Aucun actionnaire ne sera tenu responsable des contrats ou erreurs de la dite corporation pour aucune autre somme que celle de la balance non payée, due par lui sur des actions de stock qu'il possède; une simple informalité dans l'organisation n'aura pas pour effet de rendre cette charte nulle, ou d'exposer un actionnaire à aucune autre obligation que la balance non payée due sur son stock.

ARTICLE VIII.

Lorsque cette corporation sera dissoute, par limitation ou pour toute autre cause, ses affaires seront liquidées sous la direction de trois commissaires qui seront choisis parmi les actionnaires, à une assemblée convoquée à cet effet, après avis antérieur pendant trente jours par publication dans un des quotidiens de la Nouvelle-Orléans, avec le consentement de la majorité des actions représentées à ladite assemblée. Lesdits commissaires resteront en place jusqu'à ce que les affaires de la corporation aient été entièrement liquidées; et en cas de mort ou d'impossibilité de servir d'un ou de plusieurs des dits commissaires, les autres commissaires, ou le commissaire restant, choisiront parmi les actionnaires un substitut ou des substituts pour remplir les dites vacances.

ARTICLE IX.

Les personnes ci-après nommées constitueront le premier Conseil des Directeurs et serviront comme tels jusqu'au deuxième lundi de janvier 1894, ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été dûment élus, à savoir: Joseph A. Shakespeare, D. A. Chaffraix, A. Xiques, Paul Capdevielle, Aristide Hopkins, Jayme Magi, John M. Baldwin, H. C. Boucher, Morris W. Smith, James S. Zacharie, W. H. Bofinger; avec ledit Paul Capdevielle comme président.

Fait et passé dans mon bureau en la ville de la Nouvelle Orléans le jour et dans le mois et l'année mentionnés ci-dessus, en présence de MM. James Guyol et Rolla A. Tichenor, tous deux de cette ville, témoins compétents qui ont signé les dits articles, avec les dites personnes qui ont comparu, et moi, notaire, après que lecture eut été dûment faite.

(Original signé):
H. C. BOUCHER et autres.
JAS. GUYOL.
R. A. TICHENOR.
GEO. C. PREOT, Notaire Public.

Je, soussigné, Annotateur des Hypothèques en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ces présentes que l'acte d'incorporation susdit de la Compagnie d'Assurances des Marchands, a été dûment enregistré ce jour en mon bureau dans le livre 488, folio —

Nouvelle-Orléans, Lne., 11 janvier 1893.
(Signé) GEO. DOMAULT, Député Annotateur des Hypothèques.

Je, soussigné, notaire public en et pour la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ceci que la copie ci-dessus mentionnée est une copie exacte de l'acte primitif d'incorporation de la Compagnie d'Assurance des Marchands et du certificat d'enregistrement là-dessus endossé, maintenant enregistrés dans mes archives courantes des actes notariés.

En foi de quoi j'ai signé et apposé mon sceau, à la Nouvelle-Orléans, Lne., ce 11me jour de janvier A. D. 1893.

{SCEAU} GEORGE C. PREOT, Notaire Public.
15 janv—3 fois 30